

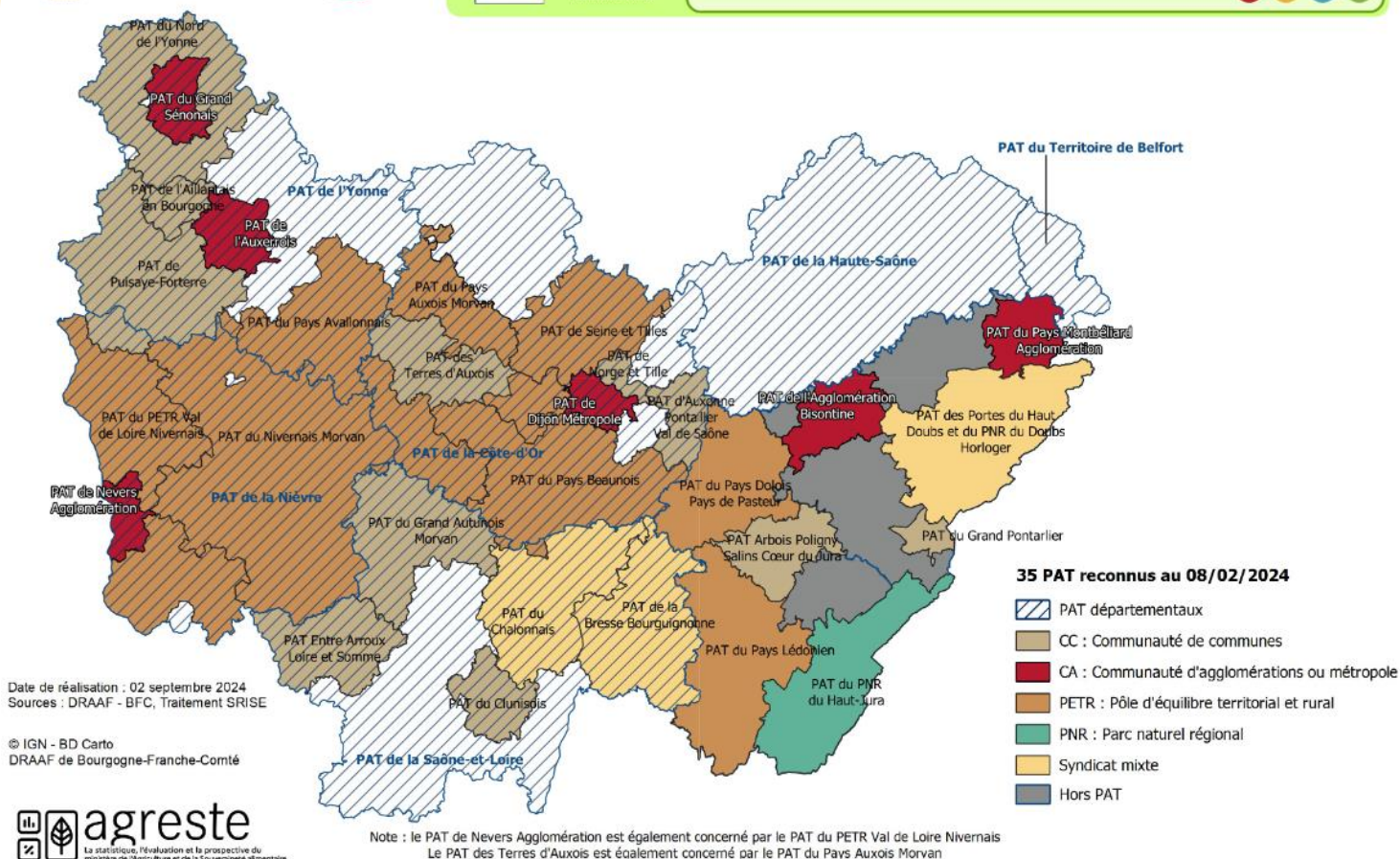
Bilan du Programme National pour l'alimentation en Bourgogne-Franche- Comté

« Territoires en Action » 2019-2024



Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt
de Bourgogne-
Franche-Comté

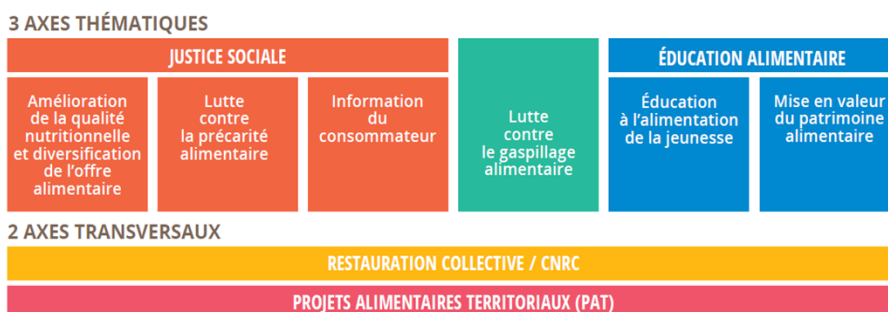
Les PAT départementaux et locaux de Bourgogne-
Franche-Comté



Le Programme National pour l'Alimentation, qu'est-ce que c'est ?

Le lancement du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en 2010 s'est inscrit dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Ce programme a pour but de faciliter l'accès de tous à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante et durable. En 2017, les Etats généraux de l'alimentation ont eu lieu, avec le souhait d'une reconquête de la valeur dans les filières françaises : **une troisième édition du programme s'intitulant « Territoires en Action » (PNA 3)** est entrée en vigueur pour la période 2019-2024.

Le PNA 3 s'est construit autour de 3 thématiques que sont la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire. Afin d'accélérer la transition alimentaire, le PNA 3 s'est appuyé principalement sur deux leviers : les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et la restauration collective.



2 LEVIERS

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX



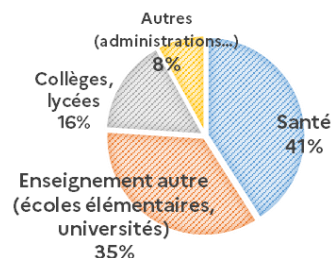
35 PAT en 2024 en BFC

6 PAT « départementaux »

La carte des PAT est accessible sur le [site internet](#) de la DRAAF

RESTAURATION COLLECTIVE

Figure 1 : Répartition des 113 millions de repas servis en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : DRAAF – Bourgogne-Franche-Comté, Enquête 2022 sur l'origine des denrées alimentaires en restauration collective

La Bourgogne-Franche-Comté en quelques chiffres



Superficie : 5e région française (47 784 km²) - 8 départements



SAU (Surface agricole utile) : 2,4 M ha (2023)



Population 2024 : 2,8 M habitants (8 % de la pop. nat.) : 58,5 % des habitants dans le 21, 25 et le 71



Surface bio : 249 625 ha (10,1 % SAU en 2023)



Taux de pauvreté 2021 : 13,4 % en Bourgogne-Franche-Comté contre 14,9 % en France avec une grosse hétérogénéité



4 grandes productions : vigne, lait, viande bovine, grandes cultures

Le financement État (agriculture) des projets alimentation en région

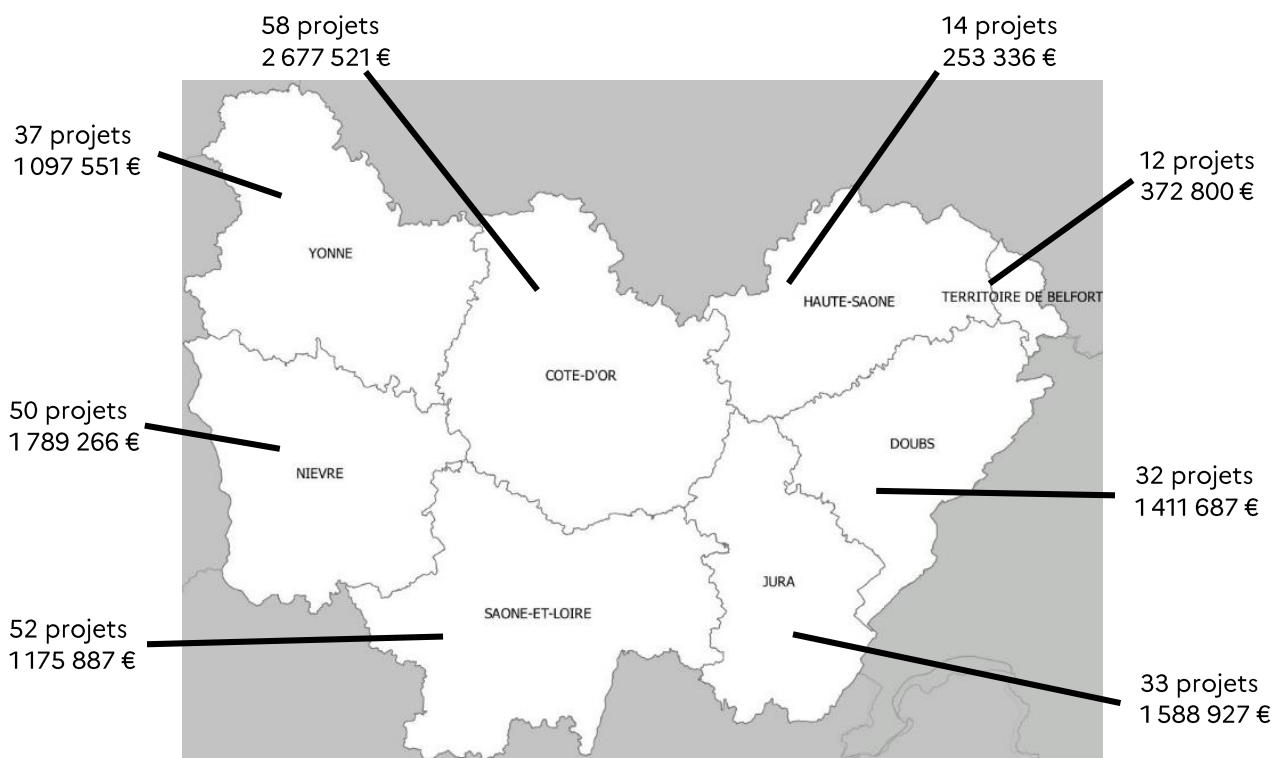
Depuis 2014, un **appel à projets national** est lancé chaque année par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en partenariat avec l'ADEME, le ministère chargé des Solidarités et le ministère de la Santé, pour encourager le soutien aux PAT émergents et des initiatives qui répondent aux objectifs prioritaires du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Un **appel à projets régional « PRAlim »** porté par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME permet de soutenir à une échelle plus locale les projets dans le cadre du Programme Régional pour l'Alimentation.

En 2021, suite à la crise de la Covid-19, le **plan « France Relance »** a permis aux territoires d'initier ou de renforcer des dynamiques de développement, permettant une meilleure résilience à la crise. Près d'1 milliard d'euros a été alloué à la transformation du secteur agricole à travers ces 4 mesures :

Mesure 11	Mesure 12	Mesure 13	Mesure 14
Jardins partagés et collectifs	Alimentation locale et solidaire	Partenariat État/collectivité au service des PAT	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes
Accès des habitants à un jardin pour la production de produits consommables	Approvisionnement en produits locaux, de qualité pour les personnes modestes	Soutiens à l'émergence de PAT et aux investissements matériels/immatériels	Accompagner et accélérer l'application de la loi EGAlim dans les cantines

En 2024, dans le cadre du volet agricole et alimentaire de la **planification écologique**, 20 M € ont été consacrés aux PAT qui fédèrent les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. Trois axes ont été ciblés : le soutien à l'émergence de nouveaux PAT (PAT de niveau 1), le soutien au passage en phase opérationnelle (PAT de niveau 2) et la structuration de réseaux régionaux pour amplifier l'action.

Figure 2 : Répartition des projets alimentation financés par l'Etat (agriculture) au sein de la Bourgogne-Franche-Comté entre 2019 et 2024

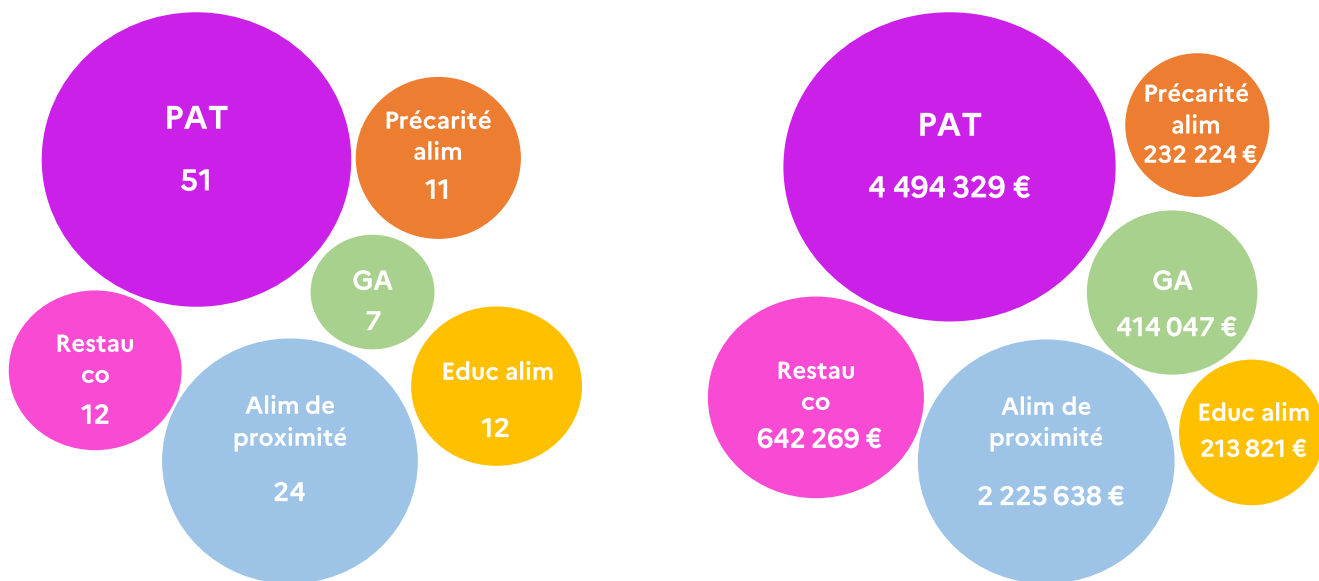


288 projets soutenus en Bourgogne-Franche-Comté

→ C'est **10 366 978 €** accordés au total entre 2019 et 2024

Figure 3a : Nombre de projets par thématique du PNA 3

Figure 3b : Montants alloués par thématique du PNA 3

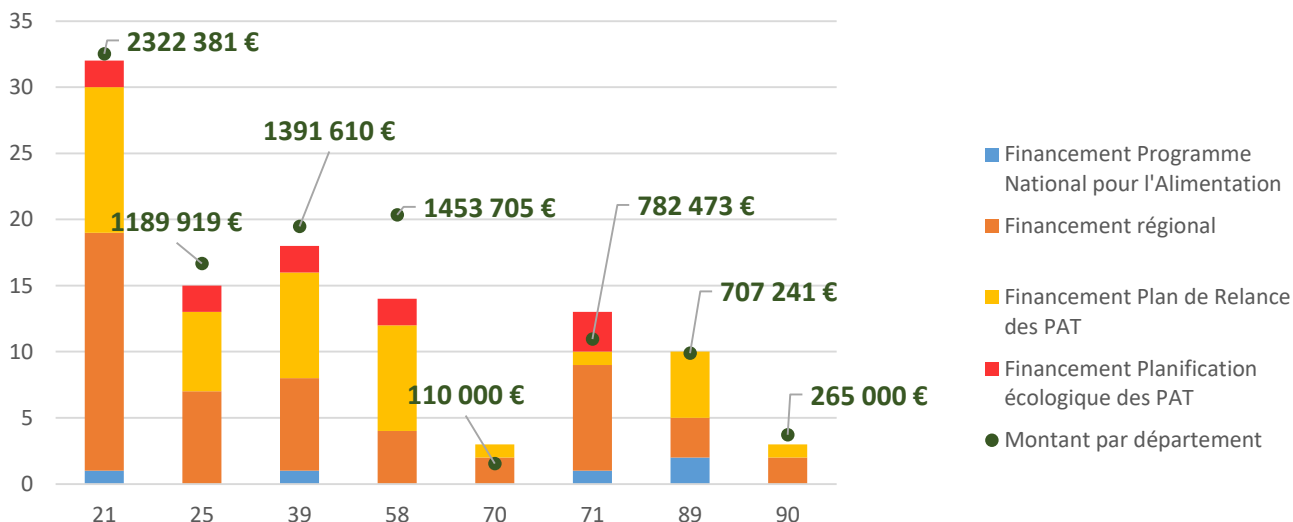


Légende :

PAT : Projet Alimentaire Territorial
 Alim de proximité : Alimentation de proximité
 GA : Gaspillage alimentaire
 Restau co : Restauration collective
 Educ alim : Éducation à l'alimentation
 Précarité alim : Précarité alimentaire

Le financement Etat (agriculture) des projets alimentation en BFC hors mesures 11,12,14 du plan de relance de 2019 à 2024

Figure 4 : Nombre de projets par type de financement et montant total par département (hors mesure 11, 12 et 14 du Plan de Relance)



Parmi les départements de Bourgogne-Franche-Comté, la Côte-d'Or, la Nièvre et le Jura sont les départements ayant reçu les montants de subvention les plus élevés. Les départements ayant eu le plus de projets en nombre sont la Côte-d'Or, le Jura et le Doubs. Les financements ayant permis de subventionner le plus de projets sont les financements régionaux et Plan de Relance pour les PAT.

Figure 5 : Répartition des montants par thématique pour le financement national

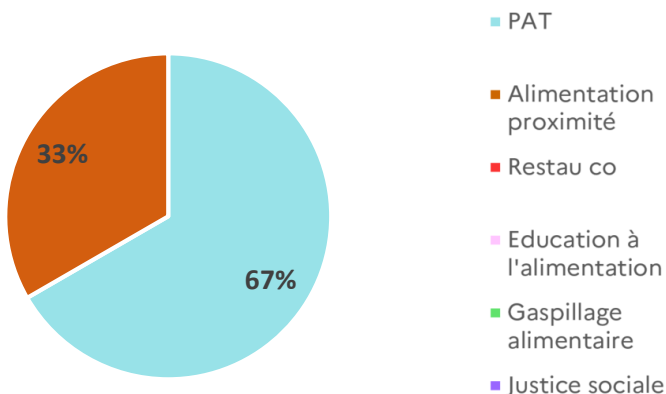
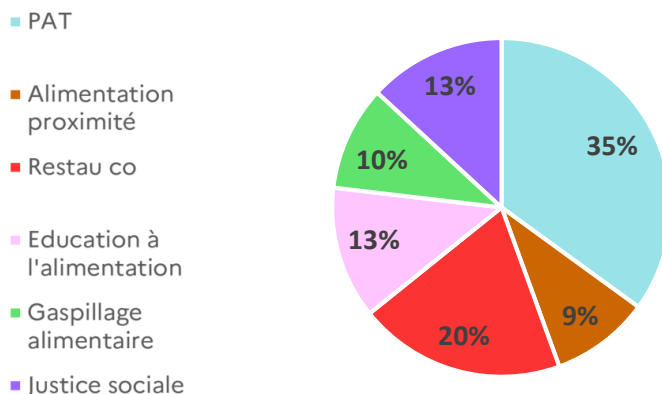
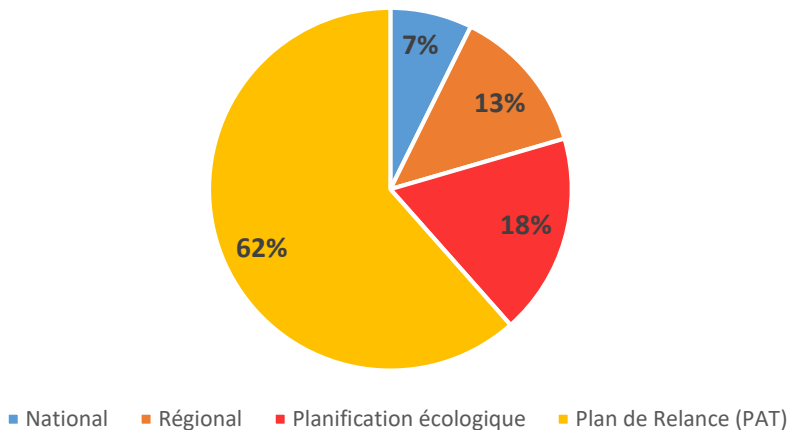


Figure 6 : Répartition des montants par thématique pour les financements régionaux



Le financement via l'appel à projet national soutient surtout les PAT et les projets en lien avec l'alimentation de proximité. Les financements régionaux soutiennent aussi en majorité les PAT, mais également toutes les autres thématiques du Programme National pour l'Alimentation de manière presque égale : le cahier des charges rédigé au niveau régional permet d'être complémentaire de celui du national.

Figure 7 : Répartition des montants par type de financement pour la thématique PAT



L'émergence et le soutien aux PAT ont été principalement financés par la mesure 13 du Plan de Relance sortie en 2021. Bien que l'aide apportée par la planification écologique ait seulement été déployée en 2024, on peut voir qu'elle représente aussi une part importante dans le soutien aux PAT.

Les mesures du Plan de Relance



Mesure 11 « Jardins partagés et collectifs »

70 projets soutenus → 652 K€ accordés



Mesure 13 « Développement des PAT »

41 projets soutenus → 5,2 M€ accordés



Mesure 12 « Alimentation locale et solidaire »

44 projets soutenus → 1 M€ accordés



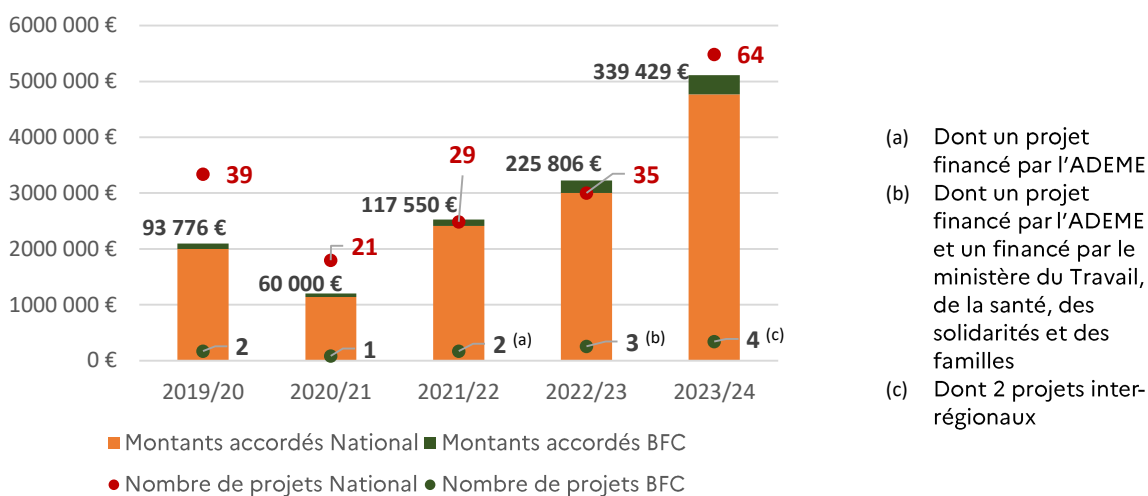
Mesure 14 « Soutien aux cantines scolaires des petites communes »

56 projets soutenus → 452 K€ accordés

Synthèse du financement de l'appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation

Les éditions de l'appel à projets national annuel du PNA ont été dotées au total, entre 2019 et 2024, de plus de 13 millions d'euros répartis entre les 188 lauréats. Ces financements ont permis d'accompagner des projets autour des thématiques du PNA comme l'accompagnement de la restauration collective et les Projets Alimentaires Territoriaux. L'éducation alimentaire, la justice sociale et la réduction du gaspillage alimentaire ont été abordés au travers des PAT. Au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté, 12 projets ont été lauréats pour un montant total de plus de 836 000 €.

Figure 8 : Nombre de projets et dotation pour chaque édition de l'appel à projets national



Bilan illustré de projets financés dans le cadre du PNA 3 en Bourgogne-Franche-Comté

Restauration collective : « Construction d'une légumerie centralisée dans le cadre du PAT de Dijon Métropole »

Subvention de 307 540 € sur 707 540 € dans le cadre du Plan de Relance (2021)

Le territoire de Dijon Métropole a eu la volonté de créer une légumerie centralisée afin de répondre aux besoins des unités de production alimentaire situées sur son territoire, tout en permettant un approvisionnement en produits locaux, sains et durables. Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la métropole et de son projet « Dijon alimentation durable 2030 ».

La légumerie s'approvisionne en produits issus de l'agriculture biologique provenant d'agriculteurs de BFC et son client principal est la cuisine centrale de Dijon qui prépare 8 000 repas quotidiens, ce qui représente à elle seule 8 à 10 tonnes de légumes chaque mois.



PAT de la CC Entre Arroux Loire et Somme : « DE LA TERRE A LA TABLE, cultivons ensemble le goût du local »

Subvention de 100 000 € dans le cadre du PNA (2024)

Ce PAT est en phase d'émergence pour 3 ans. Cependant, des actions sont déjà en cours. Les travaux menés dans le cadre de l'Audit 360 ont fait naître la volonté de reterritorialiser l'alimentation et de construire une vision d'avenir à partir de solutions locales.



Le PAT souhaite développer une alimentation durable et travaille notamment sur la préservation des haies, garantes de biodiversité et d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Le développement d'une filière locale de bois déchiqueté de haies permet ainsi de conforter le revenu agricole et de préserver la biodiversité.

Éducation à l'alimentation : « PRALINES : Promotion de l'Alimentation : Nutrition, Environnement et éveil Sensoriel »

Subvention de 52 267 € sur 86 093 € dans le cadre de l'appel à projets régional (2023)

PRALINES est une expérimentation visant à professionnaliser un écosystème d'acteurs ressources pour développer une éducation alimentaire saine et durable auprès des publics, en intégrant les connaissances croisées en santé et en éducation à l'environnement.

Une formation de formateurs est co-construite par des acteurs de la promotion de la santé (spécialisés en éducation alimentaire) et des acteurs de l'environnement déjà impliqués dans l'appui au PAT. Il s'agit ainsi d'amplifier une dynamique régionale par la mise en commun de ressources pédagogiques éprouvées au contact des publics et des retours d'expériences.



Justice sociale : « Des approvisionnements locaux pour l'aide alimentaire »

Subvention de 25 000 € sur 239 000 € dans le cadre de l'appel à projets régional (2023)

La Banque Alimentaire de Franche-Comté œuvre à lutter contre la précarité alimentaire en venant en aide aux personnes démunies. Dans sa volonté d'aller vers plus de justice alimentaire, la Banque alimentaire de Franche-Comté porte le projet de développement des approvisionnements locaux destinés à l'aide alimentaire.



Il s'agit de susciter, soutenir et exploiter les possibilités d'approvisionnement par le don, la production ou l'achat solidaire et groupé, en mobilisant les acteurs locaux de la chaîne alimentaire, des producteurs et transformateurs locaux aux associations et CCAS en charge de l'aide alimentaire.

Gaspillage alimentaire : « Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et vers le grand public »

Subvention de 83 977 € sur 110 500 € dans le cadre du Plan de Relance (2021)

Enjeu environnemental et sociétal, en ciblant le public jeune et adulte, l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à la réduction du gaspillage alimentaire et limiter les coûts liés au gaspillage. La démarche repose sur un diagnostic sur la nature du gaspillage, l'analyse des résultats et la construction d'un plan d'actions.

Le SYBERT accompagne plusieurs établissements scolaires des communes ayant la compétence restauration scolaire et une structure d'accueil pour adultes dans leur démarche de réduction des déchets alimentaires.

